



Sivom de Baralle - Buissy



Caf
du
Pas-de-Calais

FONCTIONNEMENT CANTINE & GARDERIE

A partir de la rentrée, la cantine sera au sein du SIVOM Baralle – Buissy, dans la salle des fêtes de Baralle.

!! Nous avons une nouvelle adresse mail : sivombarallebuissy@gmail.com

1. Cantine :

!! Attention, Le prix de la cantine augmente !!

Le prix unitaire selon coefficient fiscal de la cantine est de :

4.50 € si QF* < 570 € présenter feuille d'imposition de l'année

4.60 € SI QF* ≥ 570 € pas de justificatif.

*** QF = quotient familial**

Changement de fonctionnement ! Pas de ticket pour la cantine, vous recevrez le mois suivant une facture mensuelle correspondant au nombre de repas pris par l'enfant ou ayant fait l'objet d'une réservation. La facture sera envoyée par le Trésor public, vous pourrez régler soit par CB, virement bancaire, chèque ou en espèces auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.

2. Fonctionnement :

Les familles doivent inscrire le(s) enfant(s) le mardi matin au plus tard via la NOUVELLE ADRESSE MAIL : sivombarallebuissy@gmail.com , pour les repas de la semaine suivante. ATTENTION : Les inscriptions sont jusqu'au mardi matin, passé ce délai vous ne pourrez plus inscrire votre enfant.

(Nous vous demandons de respecter rigoureusement cette consigne car si un enfant n'a pas été inscrit, il ne pourra être accepté (aucun repas n'ayant été retenu pour lui)).

Si votre enfant est malade (ou absent) :

- Envoyez mail à Madame CHARLES Priscilla, **avant 09h00, sivombarallebuissy@gmail.com**, afin qu'elle puisse rayer votre enfant des effectifs et ainsi récupérer les tickets correspondants aux jours où il sera absent.
- Par contre, le repas du jour de l'absence ayant déjà été retenu auprès du traiteur, ne pourra pas être remboursé mais vous pourrez aller le retirer sur place à 12h30 (prévoir un récipient) **à la salle des fêtes de BARALLE.**

Votre enfant n'a pas été inscrit, mais il doit absolument aller à la cantine :

- **EXCEPTIONNELLEMENT**, prévenez Madame CHARLES Priscilla, par mail **sivombarallebuissy@gmail.com**, et fournissez un pic-nic à votre enfant dans un SAC ISOTHERME. Il se rendra à la cantine et sera surveillé comme ses camarades mais il mangera le repas que vous aurez donné (aucun repas n'ayant été commandé pour lui auprès du traiteur).

POUR LA RENTREE : Il vous est demandé de faire la réservation pour la cantine au plus tard pour le 22 AOÛT 2025 au matin via le portail famille !



3. Vente des tickets de garderie :

Les tickets seront vendus au prix unitaire selon coefficient fiscal

1,20 € si $QF^* < 570$ € présenter feuille d'imposition de l'année

1,50 € SI $QF^* \geq 570$ € pas de justificatif.

Paiement de la garderie : chèque libellé à trésor public et daté du jour de la vente.

QF^* = quotient familial

4. Fonctionnement

Il est demandé aux parents de fournir, pour **le mardi matin au plus tard, le formulaire donnant les jours où leur(s) enfant(s) ira (iront) à la garderie la semaine suivante**. Ce papier, accompagné impérativement des tickets, est à redonner à Christine ou Patricia.

5. Calendrier des ventes :

La vente des tickets de cantine et de garderie aura lieu une fois par mois (1^{er} mardi de chaque mois) en mairie de Baralle de **9h à 10h**.

La première vente aura lieu le mardi 2 septembre 2025

Document à conserver